

REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING EN CHON LES PINS***

EMPLACEMENTS : les emplacements qui vous entourent ne devront en aucun cas servir de parking, même hors saison : juillet-août, merci de respecter l'entretien des pelouses.

Un seul véhicule sera accepté par emplacement. *Vitesse limitée dans le camping à 10km/h.* (pensez aux enfants).

ENFANTS : les enfants ne devront pas jouer ni près des barbecues, ni dans les sanitaires, ni sur les emplacements de camping même s'ils sont innocués. Des aires de jeux sont prévues pour eux. *Parents*, merci de les surveiller.

PERSONNES MINEURES : non accompagnées d'au moins 1 des parents, ne peuvent être acceptées.

BRUITS : pour le confort de tous, **SCOOTERS ET QUADS interdits sur le terrain**, bruits de radio et autres ne sont pas tolérés. Les personnes rentrant de nuit devront faire en sorte de ne pas gêner les autres campeurs ou occupants des mobil homes (privilegié calme et repos de tous).

Le camping sera fermé à la circulation de 22H30 à 07H30. Fermeture des jeux sous la Halle à 23H00.

SANITAIRE : interruption de l'eau chaude de 22H30 à 07H30, (afin de respecter les emplacements à proximité).

Le sanitaire est EXCLUSIVEMENT réservé aux campeurs, les locataires de mobil homes ainsi que les résidents n'y ont pas accès.

BARBECUE : l'utilisation de barbecue est strictement réglementée. Un emplacement est prévu à cet effet, au niveau du bloc sanitaire, il ne sera fait en aucun cas sur les emplacements de camping et sera allumé uniquement avec des produits spécifiques à cet usage.

PISCINE : accès gratuit sous votre surveillance, après être obligatoirement **passé par la douche et pédiluve**. Toute personne étrangère au camping ne peut y pénétrer. L'usage du short ou bermuda est interdit, **slip de bain ou boxer obligatoire**. *La plage n'est accessible qu'aux personnes en tenue de baignade*. **ACCES INTERDIT AUX ENFANTS (-de 14 ans)** non accompagnés d'un parent. Ouverture de 10H30 à 20H00.

ANIMAUX : ils sont acceptés sous présentation du carnet de vaccination. *Ils doivent être attachés et ne pas être promenés dans l'enceinte du camping* où leurs dégâts accidentels doivent être nettoyés par leur maître. Ils ne doivent pas être laissés seul sur leur emplacement ou dans les locations. Leurs besoins se feront en dehors du camping et de son chemin d'accès.

VISITEURS : ils sont tous sous la responsabilité de leurs hôtes. *Ils doivent signaler leur présence à l'accueil dès leur arrivée et acquitter la redevance prévue. Les visiteurs ne sont pas autorisés à bénéficier des douches.* Leurs véhicules devront stationner à l'extérieur du camping. Tout manquement à l'une de ces conditions pourra faire l'objet d'expulsion du camping sans remboursement ni dédommagement.

L'ETABLISSEMENT est placé sous VIDEO-PROTECTION, afin de sécuriser les biens et les personnes : Loi n° 95-73 du 21.01.95, modifiée par Loi n°2011-267 du 14.03.2011. Pour l'exercice du droit d'accès aux images, vous concernant, vous pouvez vous adresser à la Direction du CAMPING EN CHON LES PINS : 05.58.78.16.00.

Pour participer à la préservation de notre camping, nous vous invitons à être discret, respecter les autres et la sérénité de la nature que nous avons la chance de côtoyer. (Veillez à ce que l'on ne retrouve ni papiers ni mégots sur le site. Merci).

Lu et approuvé (Nom et Prénom)

Date et Signature

SECURITE CONTRE L'INCENDIE

Pour éviter le feu :

- Ne fumez pas dans les endroits où l'interdiction est affichée (dans les locations, les sanitaires, la Halle)
- N'apportez aucune modification aux appareils de chauffage, d'éclairage, aux installations électriques.
- N'employez pas de foyers à feux ouverts : les barbecues et feux nus sont interdits sauf sur les aires spécialement aménagées à cet effet. Méfiez-vous des produits inflammables.

Pour faciliter l'action des secours :

- Reconnaissez les sorties et les cheminements qui y conduisent. (un plan vous sera fourni à votre arrivée).
- Connaissez et respectez les appareils d'extinction. N'encombrez pas leurs approches.
- Laissez toujours libres les sorties.
- Ne garez pas votre véhicule sur les voies ou doivent passer les véhicules de sapeurs-pompiers.
- Stationnez votre caravane dans le sens du départ.

En cas d'incendie :

Gardez votre calme. Coupez les compteurs d'énergie (gaz, électricité...)

Efforcez-vous d'éteindre le feu en utilisant les moyens les plus appropriés en attaquant les flammes par le bas.

Prévenez ou faites prévenir la direction et les sapeurs-pompiers (Tél : 05 58 78 16 00 et **15**)

Dirigez l'évacuation de votre famille en utilisant l'itinéraire qui vous sera indiqué par le gestionnaire du camping.

En cas d'audition du signal d'alarme, évacuez la zone sinistrée.

SECURITE EN CAS DE TEMPETE

- Conservez votre calme. Coupez gaz et électricité. Démontez toutes les installations aériennes.
- Fixez et consolidez au sol tout matériel (caravanes, auvents, tentes, ustensiles...)
- Demandez au gestionnaire où se trouve l'abri le plus sûr.
- Renseignez-vous, dès maintenant, auprès du gestionnaire du plan d'évacuation du terrain de camping.
- Dirigez l'évacuation de votre famille en utilisant l'itinéraire qui vous sera indiqué par le gestionnaire du camping.

